

Par ces motifs

ordonne

La terre "Tomoei" sitée à Romarare, ci dessus désignée, appartient au nomme Cerepau hu.

Fait et arrêté le Dix sept avril mil neuf cent cinq  
Sermon bus de la Commission

*[Signatures]*

130

n° 1738  
n° 1589 des Enquêtes

Déclaration... Revendication du nomme Cerepau hu,

Cultivateur, domicilié à Romarare.  
Le nomme Cerepau hu, s'est présenté ce jour vingt neuf mars mil neuf cent cinq devant la terre Meactos, sitée dans la parcelle de Comota, (Romarare), d'une contenance de 10000 ares, plantée de Cocotiers, Bornes au Nord par la montagne, au Sud par la rivière, à l'Est par Hanchou, à l'Ouest par Crinau.

L'occupant ne possède pas de titre, nous avons procédé à l'imitant à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps

Par ces motifs

ordonne

La terre "Meactos" sitée à Comota (Romarare) ci dessus désignée appartient au nomme Cerepau hu

Fait et arrêté le Dix sept avril mil neuf cent cinq  
Sermon bus de la Commission

*[Signatures]*

n° 1729  
n° 1570 des Enquêtes

Déclaration... Revendication de la nomme H opute,

Cultivateur, domicilié à Ouisa.  
Le nomme Hada, mandataire verbal de la nomme H opute, s'est présenté ce jour vingt neuf mars mil neuf cent cinq et a revendiqué au nom qu'il agit la terre Ceoute, sitée à Ouisa, d'une contenance de 10000 ares, plantée de cocotiers et Cocotiers, Bornes au Nord par un ruisseau, au Sud par la montagne, à l'Est par la terre behactea, à l'Ouest par la terre Caffe.

L'occupant ne possède pas de titre, nous avons procédé à l'imitant à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps

Par ces motifs

ordonne

La terre Ceoute, sitée à Ouisa, d'une contenance de 10000 ares